

# *Au Puits de La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Vaèt'hanane*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

**באר הפרשה**  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

**Torah Wellsprings**  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

**דער פרשה קוואל**  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

**Manantiales de la Torá**  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

**Au Puits de La Paracha**  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

**Le Sorgenti della Torah**  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

**Колодец Торы**  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1660 45th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovav Mecharim 4/2  
Jerusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque  
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires  
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est  
contraire à la Halakha et à la loi.



**Torah-Box.com**  
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur  
[www.torah-box.com/ravbiderman](http://www.torah-box.com/ravbiderman)

# Au Puits de La Paracha

## Vaèt'hanane-Na'hamou

### La consolation : savoir que notre D. est aussi notre Père !

Dans sa prophétie (qui a donné son nom à la Haphtara de ce Chabbat, n.d.t.), Isaïe (40,1) exhorte les Bné Israël à la consolation : « *Na'hamou, Na'hamou Ami Iomar Elokékhem.* » (« *Consolez, consolez mon peuple, dit votre D.* »)

Le Sefat Emet (an. 5656) commente ce verset de la manière suivante : « **Comment vous consolerez-vous, mon peuple Israël ? Par le fait même de savoir qu'Hachem est votre D.** », en d'autres termes, en prenant conscience que la conduite du monde entier est uniquement entre Ses mains, ce qui inclut également tous les malheurs et les exils que subit notre peuple. Néanmoins, le Prophète redouble son appel : « *Consolez, consolez* », afin de suggérer qu'outre cette prise de conscience qui en elle-même procure un réconfort, panse l'âme blessée et en soulage les souffrances, s'ajoute une autre consolation : celle qui provient de la Emouna que tout est pour le bien. Car il arrive parfois que le Saint-Béni-Soit-Il retire le voile qui dissimule la vérité et nous le montre. Et même lorsque ce bienfait nous demeure encore caché, nous avons néanmoins la Emouna qu'il en est ainsi. Ces deux pensées constituent l'élixir qui soulage l'âme et l'empêche de souffrir lorsque les épreuves surgissent.

C'est ce qui doit nous apporter la consolation après les trois semaines et les jours de deuil. Seul le fait d'être convaincu que, même en exil, son sort repose entre les mains du Ciel et qu'Hachem ne l'a pas abandonné peut consoler l'homme de son exil et de ses malheurs, tant au niveau individuel que communautaire. Et même lorsque le Maître du monde se recouvre d'un double voile et inflige des coups à Ses enfants, tout cela ne provient que de Sa miséricorde et de Sa bonté, et tout ce qu'Il accomplit est pour leur bien.

C'est pour cette raison que nos Sages enseignent (Ta'anit 30b) : « Il n'y avait pas de meilleurs jours pour Israël que le 15 Av et Yom Kippour », car durant ces deux jours, nous nous réjouissons qu'Hachem est notre D., notre Législateur, notre Roi et notre Sauveur. Le Méiri (Ad Hoc) explique que le jour de réjouissances du 15 Av nous montre que, malgré toutes les souffrances et tous les exils, nous n'avons jamais abandonné Hachem notre D. : « **Cet enseignement vient nous apprendre, écrit-il, qu'il ne faut jamais se décourager du nombre de nos épreuves, mais plus on nous opprime, plus nous nous rapprocherons d'Hachem et suivrons Ses voies.** »

Sachons néanmoins que nous ne pouvons pas, dans ce domaine, nous contenter d'une connaissance intellectuelle, mais qu'il nous incombe essentiellement de la faire pénétrer dans notre cœur, comme il est dit : « *Recommis à présent, et imprime-le dans ton cœur qu'Hachem seul est D. dans le Ciel, en haut comme ici-bas sur la terre, qu'il n'en est point d'autre.* » (3,39) Certains rapportent à ce sujet la parabole suivante (Cf. dans Peniné Yossef p.6) :

Il était une fois un paysan complètement ignorant dont les conversations tournaient toujours autour des mêmes sujets, à savoir les vaches, les poules ou d'autres préoccupations du même genre. Etant analphabète, il avait loué les services d'un homme érudit qui logeait chez lui, étudiait avec ses enfants et leur apprenait à prier afin qu'ils deviennent de bons juifs, comme il était de coutume en ces temps-là. Chaque fois qu'une lettre arrivait concernant ses "affaires" ou ses proches qui habitaient au loin, il faisait appel à ce maître afin que celui-ci lui dévoile ce qui y était écrit.

Un jour, malheureusement, le père de ce paysan décéda et on lui envoya une lettre pour le prévenir. Lorsque celle-ci arriva, il



appela le maître de ses enfants et lui tendit la missive. Celui-ci en examina le contenu, puis se mit à la lire à haute voix, mot à mot, avec le plus grand calme et la plus grande sérénité. En entendant la mauvaise nouvelle, le paysan eut un malaise et s'évanouit.

Réfléchissons un tant soit peu à cette parabole : pourquoi le maître demeura-t-il impassible, aucunement ébranlé par la nouvelle, alors qu'elle provoqua aussitôt l'évanouissement du paysan ? La question est apparemment d'autant plus importante que le maître était un homme intelligent et qu'il eut connaissance avant le paysan de la nouvelle du décès. Et, pourtant, celle-ci ne provoqua aucune réaction de sa part. Mais en réalité, la question ne se pose même pas. Car le maître **sut** ce qui s'était passé, mais comme il ne connaissait pas le père, il n'eut aucun lien avec cette information, et dès lors, il ne **ressentit** pas du tout l'évènement. Que lui importait-il donc du défunt ? En revanche, le paysan entendit à la lecture de la lettre que **son père** était décédé et il est donc évident que cette nouvelle ébranla tout son être et qu'il fut incapable de la supporter.

Tout le monde **sait** que le Saint-Béni-Soit-Il est le Maître du monde et dirige toutes Ses créatures. Cependant, cette simple connaissance ne suffit pas, car il faut **vivre cette foi**, comme il est écrit (Habakouk 2, 4) : « *Le juste vivra par sa Emouna* » ; sa Emouna ne demeure pas seulement extérieure, mais il **voit que le monde a un Maître et sa foi est, chez lui, quelque chose de vivant et de concret**.

Voici à ce propos une parabole qui illustre bien ce qui précède :

Dans un certain pays, une dispute éclata au sein de la population, la séparant en deux. Chaque groupe s'en prenait à ses opposants et en venait aux mains, jusqu'à ce qu'une fois, l'un d'eux tua un membre du camp opposé, plongeant ses amis dans la consternation. Ces derniers se hâtèrent de traîner le meurtrier en justice. Lorsque le jour du jugement arriva, les plaignants, l'accusé, l'avocat et l'accusation se

retrouvèrent au tribunal. Le juge se tourna en premier lieu vers les plaignants en leur demandant ce qu'ils avaient à dire.

« Cet homme a assassiné notre ami ! », accusèrent-ils.

L'accusation renchérit à son tour, prétendant qu'elle avait des preuves à l'appui :

« Premièrement, l'accusé s'est enfuit immédiatement après le crime. En outre, voici deux témoins qui ont vu lorsqu'il l'a tué. »

Le juge se tourna alors vers la défense : « Qu'avez-vous à répondre à de telles preuves indubitables ?

-Certes, répondit l'avocat, l'accusation possède de solides preuves en mains. Cependant, en réponse, je dis à votre Honneur que, dans cinq minutes, le véritable assassin apparaîtra par cette porte. »

En même temps, il tendit son doigt en direction de l'une des portes du tribunal, et toute l'assemblée, ainsi que le juge lui-même et les témoins, dirigea son regard vers la porte en question, impatiente de voir celui qui allait surgir. Néanmoins, cinq minutes passèrent, puis six, sept, dix minutes, sans que personne ne fasse son apparition. Voyant cela, le juge reprit la parole : « Pourquoi douter de la bonne foi des témoins ? Vous vous jouez de nous sans raison. Il est certain que leur témoignage est exact et que cet homme est le véritable assassin !

- J'ai la preuve que les témoins ne disent pas la vérité, répondit l'avocat. Voyez vous-même : lorsque toute l'assemblée se tourna vers la porte pour voir qui allait entrer, les témoins, eux-aussi, scrutèrent l'entrée. Dites-moi, si les témoins étaient réellement convaincus que celui qui se tient devant nous est l'assassin, auraient-ils regardé vers l'entrée, leurs paupières auraient-elles seulement cillé en direction de la porte ? Cela prouve bien qu'ils en doutent !



-Votre preuve, rétorqua le juge, se retourne contre vous, car l'accusé lui-même ne regarda pas même une seule fois en direction de la porte, **parce qu'il sait qu'il est le criminel !** »

Il en est de même pour nous : un juif peut, au cours de sa prière, crier : « *Hachem est notre D. Hachem est Un* », en insistant même longuement sur le mot "Un" et, à peine sorti de sa prière, se mettre à réfléchir d'où sa subsistance pourra bien lui arriver ! Pourquoi s'inquiète-t-il alors d'un tel qui lui aurait causé tel ou tel préjudice ou qui aurait parlé du mal de lui, s'il est tellement convaincu qu'Hachem est "Un" ? Pourquoi ne lève-t-il pas uniquement ses yeux vers le Saint-Béni-Soit-Il à chaque instant ?

**«Préserve ton âme» : redoubler de vigilance pour s'éloigner du mal**

« *Seulement, garde-toi, et veille beaucoup à ton âme* » (4, 9)

L'expression « **garde-toi** » fait ici allusion à la vigilance due au corps, pour laquelle il n'est pas précisé 'beaucoup', car l'homme doit faire attention davantage à son âme qu'à son corps ; c'est pourquoi il est dit en revanche : « *veille beaucoup à ton âme* », car pour elle, l'homme doit redoubler de vigilance. (Kéli Yakar)

Le Hozé de Lublin évoque également cette idée en y ajoutant un supplément d'éclaircissement :

« Il est écrit : "*Seulement, garde-toi*", car si l'homme doit, certes, veiller à la santé de son corps en le nourrissant, en l'abreuvant et en lui prodiguant tout ce dont il a besoin, il ne le fera cependant qu'avec modération (comme il est enseigné (Sanhédrine 49a) : à chaque fois qu'il est mentionné dans la Torah le terme '*seulement*', cela suggère une restriction). Ce n'est pas le cas pour les besoins de l'âme, pour lesquels il nous est ordonné : "*veille beaucoup à ton âme*", le terme 'beaucoup' venant redoubler l'obligation. »

Une vigilance particulière nous est recommandée dans cette période de vacances. A ce propos, certains font un terrible parallèle avec le Beth Hamikdash : celui-ci était, en effet, construit de pierres de marbre ; dès lors, on peut se demander comment il fut entièrement brûlé, puisqu'en général, le feu ne consume pas la pierre mais ne fait que la noircir superficiellement. C'est qu'en réalité, ses murs étaient composés de trois rangées de marbre et d'une de bois ; les flammes s'attaquèrent donc au bois en le consumant entièrement et, grâce à cela, elles eurent également raison de la pierre (Cf. Roch Hachana 4a). Cela pour nous suggérer que l'essentiel des catastrophes provient de ce qui se passe "entre les rangées". Sur ce même principe, on peut dire que l'essentiel des dommages spirituels de l'âme se produisent "entre les rangées" et à "Ben Hazemanim" ("entre les périodes", terme désignant les périodes de vacances dans les Yéchivot, n.d.t.).

Rapportons à ce propos une lettre qui nous a été adressée et qui donne matière à réflexion sur la manière dont le Saint-Béni-Soit-Il rétribue ceux qui le craignent et qui prennent sur eux de veiller à la pureté et à la sainteté de leurs yeux. Elle est reproduite ici dans son texte d'origine :

« Je connais cette histoire extraordinaire de source première, écrit son auteur (...), elle constitue l'un des nombreux miracles qui se produisirent pendant et juste après la catastrophe de Guiv'at Zéev l'année passée, à Chavouote, lorsque les estrades de la nouvelle synagogue de Karline s'écroulèrent.

« Elle concerne un jeune et cher Ba'hour de 13 ans qui se tenait alors sur le quinzième niveau des estrades au moment où elles s'écroulèrent. Ch., ce garçon, tomba alors d'une hauteur de six mètres et reçut un coup très violent sur l'un de ses yeux. Lorsqu'il arriva à l'hôpital, son œil était enflé d'une manière qui donnait tout à penser qu'il avait été très sérieusement touché à l'intérieur. Le Ba'hour subit une série d'examen et, les médecins furent surpris de découvrir que l'œil lui-même n'avait pas été affecté le moins



du monde, mais seulement la paupière. Celle-ci nécessita quelques points de suture à l'une de ses extrémités, à la suite de quoi le Ba'hour fut relâché de l'hôpital, sans aucune séquelle sérieuse malgré le coup très violent et l'œil très enflé. Le Ba'hour témoigna par la suite qu'il ne ressentit à aucun moment la douleur, ni au moment de l'accident, ni dans les jours qui suivirent.

« Le plus extraordinaire fut que deux jours après la catastrophe de Mérone (environ deux semaines avant celle de Karline, n.d.t), le maître de ce Ba'hour demanda à tous les élèves de sa classe de prendre une bonne résolution pour la guérison des blessés et il les inscrivit alors sur une feuille. Il s'avéra que ce même Ba'hour s'était engagé à veiller à protéger la pureté de ses yeux. Le Saint-Béni-Soit-Il avait prévu le remède avant le mal et par le mérite de la bonne résolution de ce jeune homme, Il protégea ses yeux de manière entièrement miraculeuse !

« Ci-jointe la feuille signée par les élèves et datée du 20 Iyar de cette année, afin que vous puissiez constater par vous-même la bonne résolution de ce Ba'hour concernant la vigilance au sujet de ses yeux. »

#### « Elève l'enfant suivant sa voie » : quelques principes de base d'éducation

« Tu les enseigneras à tes fils » (6, 7)

"Tes fils : ce sont les élèves" (Rachi)

« Nous sommes tenus de faire en sorte que **nos enfants** connaissent les Mitsvot. Et comment les connaîtraient-ils sans que l'on ne leur enseigne ? » (Ramban)

Tant d'après Rachi que d'après le Ramban, **ce commandement nous enseigne la grande Mitsva d'éduquer nos enfants aux Mitsvot et à l'étude de la Torah, et de les initier à rester dans la voie d'Hachem**, de manière que, même lorsqu'ils vieilliront, ils ne s'en écartent pas.

Voici ce que le "Reitz" de Loubavitch raconte à ce sujet :

Lorsque l'illustre et vénérable Admor, l'auteur du Tania et du Choul'hane Aroukh Harav, envoya son fils au Talmud Torah, il choisit comme maître, un des disciples du Maguid de Mezritch et lui dit : « Avant de commencer à étudier, pense bien qu'il s'agit d'une tâche sacrée et que tu t'occupes d'un sujet de vie ou de mort, la vie et la mort spirituelles, qui sont bien supérieures à la vie et à la mort physiques, et que tout dépend de toi. Si tu travailles avec intégrité et que tu lui inculques la vérité, tu gagneras grâce à cela, tous ses mérites et ceux de ses descendants, et tu peux en conclure que l'inverse est vrai également. Sache que tout dépend du libre-arbitre de l'homme et si tu t'attèles à cette tâche avec tout le sérieux qu'elle exige, le Saint-Béni-Soit-Il te viendra en aide et tu formeras des disciples vertueux et ta part sera parmi celle de ceux qui illuminent le Ciel et qui font acquérir des mérites aux autres. »

Et si, certes, ces paroles ont été adressées à un maître d'école, elles concernent également les parents, qui sont aussi les 'enseignants' de leurs enfants. Eux également s'occupent d'un sujet de vie ou de mort et eux aussi font partie de ceux qui font acquérir des mérites aux autres.

Il est écrit (Isaïe 27, 6) : « *Lorsqu'ils viendront, Yaakov étendra ses racines, Israël donnera des bourgeons et des fleurs (...).* » On peut apprendre allusivement de ce verset la base de l'éducation : « *Lorsqu'ils viendront* », quand vient un nouveau-né au monde, son père lui enracinera immédiatement qu'il est Yaakov, de la descendance des patriarches, et qu'il fait partie du peuple d'Israël. Il lui inculquera la valeur de la part qui lui échoit et la grandeur du mérite qui sera le sien lorsqu'il parviendra à accomplir la volonté d'Hachem avec un cœur intègre. En agissant de cette manière, ce nouveau-né *donnera des bourgeons et des fleurs*, et il grandira et progressera durant toute son existence, et se hissera même au niveau d'Israël, qui constitue le degré le plus élevé d'un juif. Mais s'il n'investit pas ses efforts dès son plus jeune



âge, la tâche deviendra encore plus difficile ensuite.

Rabbi Yonathan Ever, le gendre du Machguia'h Dov Yaffé, raconta qu'il se trouva un jour, de nombreuses années auparavant, jeune Avrekh fraîchement marié, dans une petite pièce attenante à la synagogue, un Chabbat au matin, pour réciter les 'Psouké Dé Zimra'. Pendant qu'il y était, deux jeunes enfants d'environ cinq, six ans entrèrent dans une deuxième pièce mitoyenne. Ils sortirent deux Guemarat des étagères, qu'ils ouvrirent et se mirent à "étudier" ensemble. Malgré leur âge, trop jeune pour savoir lire les lettres et, à plus forte raison, pour comprendre la langue araméenne du Talmud, ils firent semblant de lire dans la Guemara. Rabbi Yonathan entendit alors l'un dire à l'autre, sur un air d'étude de Guemara : « Interdit, interdit, interdit... », et l'autre de répondre de même : « Interdit, interdit, interdit... » Le premier reprit alors la parole sur un ton interrogateur : « Pourtant c'est interdit, interdit, interdit... ? » Tandis que le deuxième lui répliqua sur un ton de réponse : « Interdit, interdit, interdit... ! »

Après la prière, il alla prendre sa Séouda de Chabbat chez son beau-père, le Machguia'h, et lui raconta le 'débat' qu'il avait surpris. Ce dernier fut profondément bouleversé en entendant l'anecdote, et lui demanda aussitôt : « Dis-moi qui sont ses deux enfants, et j'irai sur le champ, avant même de réciter le Kidouch, parler avec leurs parents ! » Ses enfants tentèrent de l'en dissuader, mais sans succès. Finalement, la Rabbanite lui dit que s'il y allait immédiatement, il risquait de leur provoquer un choc. Acceptant son conseil, il décida alors de repousser cette discussion à plus tard dans la journée. Après la Séouda, son gendre lui demanda pourquoi il s'était tellement emporté, contrairement à ses habitudes. Rav Dov lui répondit alors dans les termes suivants : « **Un enfant qui entend de ses parents et intègre que toutes les paroles de la Torah ne sont que "Interdit, interdit, interdit..."**, est certain de dévier du

**droit chemin.** Il faut, au contraire, lui donner le goût agréable et doux de la Torah et des Mitsvot, qui sont plus chers que l'or le plus raffiné, et lui inculquer que אֲשֶׁרֵינוּ מֵה מוֹב חֲלָקֵנוּ וְנֵעִים גּוֹרְלֵנוּ וְמֵה יִפְה יִדְּשָׁנוּ ("Nous sommes heureux, combien notre sort est agréable et combien notre héritage est beau !"), à savoir l'immense bonheur d'accomplir la volonté Divine, jusqu'à ce qu'il fasse de lui-même germer le désir et l'attraction pour mériter d'accomplir les commandements. Il ne faut surtout pas leur donner le sentiment qu'"il est dur d'être un juif respectueux de la Torah et des Mitsvot". »

L'auteur conclut son récit en précisant que **le père ne consentit pas à écouter ce qu'on lui disait et les deux enfants, en grandissant, finirent malheureusement par rejeter le joug de la Torah.**

De fait, cette attitude est fréquente chez certains parents, précisément à cause de leur grande crainte du Ciel et de la peur que leurs enfants n'enfreignent quelque chose d'interdit. Néanmoins, ils n'ont pas la bonne idée de leur montrer la joie immense que l'on éprouve en accomplissant chaque Mitsva et le plaisir extraordinaire qu'il y a à être assis au Beth Hamidrache, plongé dans l'étude de la Torah qui est plus douce que le miel !

Ce qui suit montre jusqu'où va l'influence des parents sur leurs enfants durant toute leur existence :

la Guemara (Pessa'him 96b) rapporte que Rabbi Yéhochoua déclara un jour : « J'ai entendu que la 'Temourat Pessa'h' est apportée en sacrifice et que la 'Temourat Pessa'h' n'est pas apportée en sacrifice, et je ne sais pas l'expliquer. » ['Temourat Pessa'h' est une bête sur laquelle on a transféré la sainteté d'un sacrifice de Pessa'h, n.d.t], et Rachi d'expliquer **"J'ai entendu"** : de mes maîtres ; **"je ne sais pas l'expliquer"** : j'ai oublié. Le Pné Ména'hem explique à partir d'une autre Guemara (Yérouchalmi Yébamot 1,6) qui enseigne que la mère de Rabbi Yéhochoua amenait son fils dans son berceau au Beth Hamidrache afin que 'ses oreilles se



remplissent de paroles de Torah'. D'après cela, on comprend ce que veut dire Rabbi Yéhochoua : "**J'ai entendu**", lorsque j'étais nouveau-né dans mon berceau ; "**je ne sais pas l'expliquer**", je n'ai pas compris alors correctement ce que j'ai entendu. Malgré tout, on apprend de là que les paroles de Torah qu'il entendit, couché dans son berceau, restèrent gravées dans son cœur durant de nombreuses années. [La même explication est rapportée au nom de Rav 'Haïm Kaniewski, Dérek'h Si'ha Parachat Vayélekh.]

Rabbi Nathan Guechtener rapporte l'anecdote suivante au sujet de son père, Rabbi Amram :

« Mon père, qui était un homme pieux et craignant D., me raconta que lors de ma naissance, il demanda à la sage-femme, si le nouveau-né était un garçon, de ne pas parler et de ne même pas faire entendre le son de sa voix. Au moment où je vins au monde, il était alors assis dans la pièce attenante à la salle d'accouchement, et lorsqu'il sut qu'un fils lui était né, il se mit à étudier la Guemara à haute voix afin que la première voix que le bébé entende soit celle de la Torah. » (À présent, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que Rav Amram ait mérité un fils comme Rav Nathan.)

